
COMMUNIQUÉ DE PRESSE – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aigle, le 31 mars 2009

AGGLOMÉRATION MONTHEY – AIGLE

Le projet est lancé !

Depuis décembre 2007 et la présentation de *l'étude de faisabilité pour un projet d'agglomération Monthey-Aigle* aux autorités de l'ODT (Office fédéral du développement territorial), le comité de pilotage du projet, composé des Présidents/Syndics des 6 communes et des représentants des cantons, sous l'égide de l'OIDC, n'a pas chômé !

Pour formaliser l'adhésion de tous les partenaires, une charte d'intention a été signée par les communes concernées et les cantons de Vaud et du Valais, représentés au sein du CoPil par MM. les Conseillers d'Etat Jean-Claude Mermoud et Jean-Michel Cina. Puis, un cahier des charges, destiné aux mandataires de l'étude, a été rédigé pour l'appel d'offres sur invitation, conformément à la réglementation sur les marchés publics.

En janvier 2009, le CoPil a porté son choix sur le bureau **TEAM+** (Martigny-Lausanne-Bulle) qui a déjà accompli un mandat similaire pour l'agglomération de Bulle.

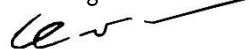
Ainsi, la réalisation de l'étude *urbanisation / mobilité / paysage-environnement* du projet d'agglomération Monthey – Aigle est désormais engagée. Cette étude sera ponctuée de 4 phases dont les échéances sont les suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-----------|
| - Diagnostic de l'état existant | juin 2009 |
| - Orientations stratégiques | jan. 2010 |
| - Volet opérationnel | juin 2010 |
| - Rédaction du rapport final | juin 2011 |

Actuellement, le bureau TEAM+, accompagné de représentants de l'OIDC, oeuvre à l'élaboration du diagnostic de l'état existant. En ce sens, chaque commune a été contactée individuellement dans le but de collecter les informations nécessaires à l'accomplissement de cette première phase. Si cette démarche permet d'une part de coordonner les divers projets communaux et de les placer dans une perspective d'agglomération, elle assure d'autre part la concordance dans l'application des dispositions fédérales sur les agglomérations et sur la nouvelle politique régionale. Il faut en effet souligner que le Chablais est un cas d'école intéressant dans la coordination intercantonale voulue autant pour ce qui est de la politique régionale que pour le projet d'agglomération.

Rappelons que ces projets d'agglomération permettent notamment d'obtenir une aide financière fédérale de l'ordre de 30 à 50% pour la réalisation des projets retenus.

Georges Mariétan



Président du Groupe technique
et secrétaire régional OIDC

Contact: - César Conforti, TEAM+, c.conforti@team-plus.ch, 079/413.46.54
- Georges Mariétan, OIDC, georges.marietan@chablais.ch, 079/219.23.67